

SUD . CGT

La carotte et le bâton !

Ce sont les termes de Mr Arnould, Il nous a expliqué que si ses promesses de carottes ne nous convenaient pas, il nous servirait le bâton.

Pour les promesses de carottes, il s'agit de l'engagement d'examiner le cas des personnes qui n'ont pas eu d'avancements individuels et de porter leur fixe mensuel à 2,5 % pour une partie d'entre eux.

Une autre promesse était d'augmenter un peu le nombre d'indices pour quelques personnes.

Pour les personnes qui ont eu des augmentations individuelles, RIEN.

Il a envisagé également une close de revoyure courant octobre en fonction de l'inflation où il s'agirait soit de relever un peu les augmentations générales, soit le plancher de la prime semestrielle.

Enfin il nous a été proposé de déplacer le paiement de la prime semestrielle que nous avons déjà.

Ensuite, il a menacé de dénoncer l'accord d'entreprise pour qu'on se « démerde » avec « SAFRAN », de ne plus envoyer de personnes à Kourou, de renvoyer tous les intérimaires et de bloquer les embauches, bref, de nous mettre au pas.

Les propositions de SUD et de la CGT étaient de relever tous les fixes mensuels avec une somme calculée sur le 1 % pour arriver à 65 €, la base de 65 € pouvant servir de discussion, nous étions prêt à étudier les propositions de la direction, il n'y en a eu aucune.

La discussion restant bloquée sur les promesses de Mr Arnould à prendre ou à laisser, nous avons fait savoir à la direction que nous étions prêt à discuter de propositions sérieuses, qu'elle pouvait nous joindre à tout instant et qu'il était encore possible de trouver une issue.

La direction nous a dit que nous avons manipulé les gens (merci pour leur intelligence !) puis finalement que nous ne maîtrisons rien (allez comprendre !).

1 mois de grève ne semble pas suffisant pour qu'ils entendent le message des salariés et pour qu'ils comprennent qu'il faut tenir compte de leur avis pour que la charge de travail puisse être réalisée. C'est absurde.

Nous appelons la direction à la raison et réitérons notre volonté de dialogue pour sortir de l'impasse. Réfléchissez messieurs, nous ne sommes pas en chine.

Les menaces et l'intimidation ne font pas parti de nos méthodes et Jamais nous n'avons fait pression sur des gréviste ou des non grévistes, nous aurions préféré que la direction en fasse de même.

Nous préférons la discussion, les arguments et le libre consentement de chacun en toute conscience.

La charge de travail est énorme et la santé financière de SME n'a jamais été aussi bonne, nous ne pouvons nous résigner au mépris de la direction et nous ne nous laisserons pas intimider par des menaces.

Article L2511-1 du code du travail.

L'exercice du droit de grève ne peut justifier la rupture du contrat de travail, sauf faute lourde imputable au salarié.

Son exercice ne peut donner lieu à aucune mesure discriminatoire telle que mentionnée à l'article L. 1132-2, notamment en matière de rémunérations et d'avantages sociaux.

Tout licenciement prononcé en absence de faute lourde est nul de plein droit.

AUGMENTATION GENERALE A 1 %, TRAVAILLONS A 1 % !

OUVERTURE DE VERITABLES NEGOCIATIONS !

21 MILLIONS € DE BENEFICE, IL FAUT UN TALON !

Les horaires pour la grève reconductible à partir du **lundi 03** mai 2010

- JN, JC, St Hélène, début de journée, 2h mini à 8 h maxi.
- Quart de **lundi matin** : début de quart, 2h mini à 8 h maxi.
- Quart de **lundi après-midi**, début de quart : 2 h mini à 8 h maxi de grève.
- Quart de nuit de lundi début de quart : 2 h mini à 8 h maxi de grève (nuit du lundi à mardi).